



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 31
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Dijon - Quai Etienne Bernard - Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public métropolitain - Echanges d'emprises foncières avec la Ville de Dijon**

Par délibération du conseil municipal du 20 mars 2023, la Ville de Dijon a décidé d'établir une promesse de bail emphytéotique au profit de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) "La Bécane à Jules" portant sur le bâtiment situé 17 rue de l'Ille, cadastré DK n°10, afin de permettre la réalisation d'un tiers-lieu dédié à l'écosystème cyclable, après réhabilitation complète du bâtiment.

La mise en œuvre de ce projet donne l'opportunité à la Métropole d'acquérir une emprise nécessaire à la réalisation de la future voie reliant le quai Etienne Bernard à la rue de l'Ille, située au Sud du projet de réhabilitation et qui sera réalisée dans le cadre des futurs aménagements de voiries de l'opération "Bruges 2". Pour cela, il convient préalablement de procéder à un ajustement parcellaire.

Il est ainsi proposé d'une part d'acquérir sur la Ville de Dijon une emprise foncière d'environ 49 m² qui sera à terme incorporée dans les futurs aménagements de voirie de l'opération "Bruges 2" et d'autre part, de céder à la Ville de Dijon une emprise d'environ 35 m² dépendant du domaine public métropolitain, représentant une sur largeur de trottoir sans intérêt particulier pour la Métropole et nécessaire au projet de réhabilitation du bâtiment "La Bécane à Jules".

Compte tenu de l'intérêt de cette opération, il convient au préalable de désaffecter et déclasser du domaine public métropolitain cette emprise d'environ 35 m², en vue de la céder dans le cadre d'un échange foncier avec la Ville de Dijon. Compte tenu des faibles valeurs vénales de ces emprises, il est également proposé de réaliser cet échange sans soulte, étant précisé que le Domaine a évalué l'emprise cédée par la Métropole à 6 €/m² et celle par la Ville de Dijon à 1 € symbolique.

Il est précisé que le déclassement de cette emprise foncière ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, celui-ci est dispensé d'enquête publique préalable, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de procéder** à la désaffectation et au déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise constituant une sur largeur de trottoir, située quai Etienne Bernard à Dijon, d'une superficie d'environ 35 m², telle que matérialisée sur le plan annexé ;
- **de céder** cette emprise à la Ville de Dijon dans le cadre de la réhabilitation de sa propriété située 17 rue de l'Ille et d'acquérir sur la Ville une emprise de terrain cadastrée DK n°10p, d'environ 49 m², nécessaire à la réalisation de la future voie de l'opération d'habitat "Bruges 2", telles que ces emprises sont matérialisées sur le plan annexé , et dans le cadre d'un échange sans soulte ;
- **dire** que cet acte d'échange sera établi par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN